



FIR-ADH BI (Partie B)

H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les brouillards/les vapeurs/les aérosols.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Phrases EUH : Aucun

Étiquetage (<= 125ml)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les brouillards/les vapeurs/les aérosols.
------	--



FIR-ADH BI (Partie B)

P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Phrases EUH : Aucun

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle	n°CAS : 80-62-6 Numéro d'identification UE : 607-035-00-6 N°CE : 201-297-1	>= 65 - < 90	Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335	Non applicable
3,5-diethyl-1,2-dihydro-1-phenyl-2-propylpyridine	n°CAS : 34562-31-7 Numéro d'identification UE : N°CE : 252-091-3	>= 1	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315	Facteur M: 10 / 10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation - Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau - Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- Changer les vêtements contaminés et saturés.
- En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux - Rincer immédiatement soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.
- Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion - Appeler immédiatement un médecin.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Essoufflement. Toux. Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Les symptômes suivants peuvent survenir :
- Réactions allergiques



FIR-ADH BI (Partie B)

- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Larmolement. rougeur, démangeaisons, larmes.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements. Irritation des muqueuses buccales.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - ABC-poudre
- Brouillard d'eau
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau puissant

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Liquide et vapeurs inflammables.

Produits de décomposition dangereux - Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.
- Ne pas laisser les eaux de ruissellement des pompiers pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Portez des gants de protection.
- Supprimer toute source d'incendie potentiel.

Pour les secouristes - Portez des gants de protection.
- Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.
- Supprimer toute source d'incendie potentiel.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.
- Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage



FIR-ADH BI (Partie B)

<u>Méthodes et matériel de confinement</u>	- Aucune information disponible.
<u>Méthodes et matériel de nettoyage</u>	- Absorber avec un matériau liant les liquides (p. ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels). - Ventiler la zone affectée.
<u>Techniques inappropriées</u>	- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Élimination : voir section 13
- Equipement de protection individuelle : voir rubrique 8
- Manipulation sûre : voir section 7

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<u>Recommandation</u>	- A chaud, le produit développe des vapeurs inflammables. - Fermez toujours hermétiquement les contenants après avoir retiré le produit. - Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. - Éviter de:Contact avec la peau - Éviter de:Contact avec les yeux - Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
-----------------------	--

<u>Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale</u>	- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. - Se laver les mains avant les pauses et après le travail. - Ne pas fumer pendant l'utilisation.
---	---

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.
- Classe de stockage : Liquides inflammables
- Protéger contre: chaleur
- Conserver sous clé.
- Stocker au sec.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Respecter la fiche technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle (80-62-6)	
VME ppm (FR)	50 ppm
VME mg/m ³ (FR)	205 mg/m ³
VLE ppm (FR)	100 ppm
VLE mg/m ³ (FR)	410 mg/m ³
IOELV TWA ppm (UE)	50 ppm
IOELV STEL ppm (UE)	100 ppm

FIR-ADH BI (Partie B)

- Aucune donnée disponible.

DNEL / PNEC

méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle (80-62-6)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	8,2 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
DNEL aigu par inhalation	416 mg/m ³	Travailleurs	Local
DNEL aigu par inhalation	208 mg/m ³	Consommateurs	Local
DNEL long terme par inhalation	384,4 mg/m ³	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	208 mg/m ³	Travailleurs	Local
DNEL long terme par inhalation	74,3 mg/m ³	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	104 mg/m ³	Consommateurs	Local
DNEL aigu dermique, court terme	1,5 mg/cm ²	Travailleurs	Local
DNEL aigu dermique, court terme	1,5 mg/cm ²	Consommateurs	Local
DNEL long terme dermique	13,67 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme dermique	1,5 mg/cm ²	Travailleurs	Local
DNEL long terme dermique	8,2 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme dermique	1,5 mg/cm ²	Consommateurs	Local
PNEC eaux, eau douce	0,94 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0,094 mg/l		
PNEC eaux, libération périodique	0,94 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	10,2 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	1,02 mg/kg		
PNEC sol	1,48 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	10 mg/l		

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Portez des gants de protection.

- Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil avec filtre à particules (EN 143)

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire

- Protection oculaire



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Aucune donnée disponible.



FIR-ADH BI (Partie B)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u> <u>Couleur</u>	Liquide vert	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Liquide caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		> 55 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Liquide et vapeurs inflammables.	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		4000 mPa.s	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité



FIR-ADH BI (Partie B)

10.1 - Réactivité

- Liquide et vapeurs inflammables.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

10.4 - Conditions à éviter

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. NE PAS FUMER.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune donnée disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

Toxicité : Substances

méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle (80-62-6)

DL50 Orale (rat)	7900 mg/kg
DL50 Cutanée (lapin)	5000 mg/kg
CL50 Inhalation (rat)	7093 ppmV
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	29,04 mg/l

3,5-diethyl-1,2-dihydro-1-phenyl-2-propylpyridine (34562-31-7)

DL50 Cutanée (lapin)	> 1000 mg/kg
----------------------	--------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée

- Aucune donnée disponible.



FIR-ADH BI (Partie B)

<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	- Non classé - Aucune donnée disponible.
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	- Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée - Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	- Non classé - Aucune donnée disponible.
<u>Cancérogénicité</u>	- Non classé - Aucune donnée disponible.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Non classé - Aucune donnée disponible.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335) - Peut irriter les voies respiratoires - Aucune donnée disponible.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</u>	- Non classé - Aucune donnée disponible.
<u>Danger par aspiration</u>	- Non classé - Aucune information disponible.

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

Toxicité : Substances



FIR-ADH BI (Partie B)

méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle (80-62-6)

CE50 48h crustacés	69 mg/l
CL50 96h poissons	79 mg/l
CEr50 algues	> 110 mg/l
NOEC chronique poissons	9,4 mg/l
NOEC chronique crustacés	3,5 mg/l
NOEC chronique algues	86 mg/l

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Mélange

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune donnée disponible.

Substances

méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle (80-62-6)

Log KOW	1,38
3,5-diethyl-1,2-dihydro-1-phenyl-2-propylpyridine (34562-31-7)	
Log KOW	> 6,5 à 25°C (pH 5.7)

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune donnée disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

FIR-ADH BI (Partie B)

<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Aucune information disponible.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.
<u>Codes de déchets / désignations de déchets selon Règlement 2014/955/UE</u>	08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN1133
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	UN1133
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	UN1133
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	UN1133

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADR)</u>	:	ADHÉSIFS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADN)</u>	:	ADHÉSIFS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)</u>	:	ADHÉSIFS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IATA)</u>	:	ADHÉSIFS

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

<u>ADR Classe(s) de danger pour le transport</u>	:	3
<u>ADR Code de classification:</u>	:	F1
<u>Pictogrammes</u>		



<u>Classe(s) de danger pour le transport (ADN)</u>	:	3
<u>Pictogrammes</u>		



<u>Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)</u>	:	3
<u>Pictogrammes</u>		



<u>Classe(s) de danger pour le transport (IATA)</u>	:	3
---	---	---

FIR-ADH BI (Partie B)

Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

<u>Groupe d'emballage</u>	:	II
<u>Groupe d'emballage (ADN)</u>	:	II
<u>Groupe d'emballage (IMDG)</u>	:	II
<u>Groupe d'emballage (IATA)</u>	:	II

14.5 - Dangers pour l'environnement

<u>Dangers pour l'environnement</u>	:	Non
<u>Polluant marin</u>	:	Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	F1
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	640D
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	5L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E2
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P001 IBC02 R001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	PP1
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP19
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T4
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1 TP8
<u>Code-citerne ADR</u>	:	LGBF
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	FL
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	2
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D/E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2 S20
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	33

ADN

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	



FIR-ADH BI (Partie B)

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	5 L
<u>Quantités exceptées</u>	:	E2
<u>Instructions d'emballage</u>	:	P001
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	PP1
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	IBC02
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T4
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1 TP8
<u>Codes EmS</u>	:	F-E, S-D
<u>Arrimage et manutention</u>	:	Catégorie B
<u>Séparation</u>	:	
<u>Propriétés et observations</u>	:	

IATA

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:	E2
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:	Y341
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	1L
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:	353
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	5L
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:	364
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	60L
<u>Dispositions particulières</u>	:	A3
<u>Code ERG</u>	:	3L

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<u>Substances REACH candidates</u>	Aucun
<u>Substances Annex XIV</u>	Aucun
<u>Substances Annex XVII</u>	Aucun
<u>Teneur en COV</u>	Aucune donnée disponible
<u>RG - Maladies professionnelles</u>	RG 82 - Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS



FIR-ADH BI (Partie B)

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
2,02	19/02/2025		Mise à jour des coordonnées téléphoniques
2,01	25/01/2024		
2	29/11/2022		

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)

Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité a été obtenue à partir d'une variété de sources et est considérée comme exacte et à jour à la date d'émission indiquée. FIRCHIM et / ou ses agents ne peuvent accepter aucune responsabilité quant à l'utilisation des informations contenues dans cette fiche de données ou pour l'utilisation, l'application ou le traitement du produit décrit dans cette fiche technique. Les utilisateurs doivent noter la possibilité de dangers survenant en raison de l'utilisation inappropriée du produit.

*** **